

## PLAFONDS DE RESSOURCES

### PST ANAH OU PLAI

Valable pour l'année 2023

REVENUS FISCAL DE REFERENCE 2021	
Catégorie de ménage	Autres régions (En euros)
1 personne seule	12 032
2 personnes ou 1 personne seule en situation de handicap	17 531
3 personnes ou 1 jeune ménage ou 2 personnes dont 1 personne en situation de handicap	21 082
4 personnes ou 1 personne avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont 1 personne en situation de handicap	23 457
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont 1 personne en situation de handicap	27 445
6 personnes ou 1 personne avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont 1 personne en situation de handicap	30 930
Personne supplémentaire	+ 3 449

Le montant des ressources à prendre en considération pour l'attribution d'un logement social est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N-2, soit 2021 pour 2023.

Toutefois, il est tenu compte des revenus de l'année n-1 ou des revenus des douze derniers mois, s'ils sont inférieurs d'au moins 10 % par rapport à ceux de l'année N-2.